

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2026.044

Nombre de
Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 1
Votants : 15

Objet:

Délégation de pouvoir
- attribution aide
sociale

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à dix-huit heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil,
sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2026

Étaient présents : CARMELLINO-DIBON Bruno, CARMELLINO-DIBON Claire, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FLEURIET Lynda, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, GUILLIER Vincent, LAPORTE Alexandre, MAZOUZ Josiane, NOEL Patrick, PETIT Jean-Pierre, THOMAS Corine.

Absent avec procuration : Mr JALBY Jean-Paul a donné procuration
à Mme COQUERY Liliane.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme COQUERY Liliane

Vu :

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

La Mairie peut devoir faire face à des demandes d'aides exceptionnelles revêtant un caractère d'urgence, sans que le Conseil Municipal ne puisse être réuni. Par suite de l'absence de délibération, la mairie est dans l'impossibilité de procéder à l'attribution de ces aides et au paiement des fournisseurs.

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'autoriser M. le Maire à procéder à l'attribution d'aides revêtant un caractère d'urgence dans la limite de 1 000 €.

Il est entendu que le Maire devra rendre compte de toute décision prise dans le cadre de cette délégation à l'occasion du Conseil Municipal qui suivra immédiatement la décision d'aide.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition précitée.
AUTORISE que la présente délégation soit exercée par le suppléant
de Monsieur le Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

La Secrétaire, Mme COQUERY Liliane



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 22 mai 2026

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 21 mai 2026
le Maire, Christian DELESGUES

